



Initiatives pédagogiques «3 R»

MIP de la Faculté de droit // 3ème séance / 6 décembre 2018

6.12.2018

Initiatives pédagogiques «3 R» ?

- ❖ **R**éenchanter l'enseignement universitaire
- ❖ **R**evaloriser la citoyenneté
- ❖ **R**éaffirmer le lien avec la cité

Les classiques: les assemblées constituantes

- ❖ Un thème constitutionnel
- ❖ Des propositions de révision constitutionnelle élaborées par les étudiant.e.s
- ❖ Un débat constitutionnel public
- ❖ Un vote

«Monarchie ou République?»

- ❖ 6 propositions par 6 équipes
- ❖ Une trentaine d'étudiant.e.s (2ème)
- ❖ Une centaine de personnes
- ❖ 1 dossier + 1 tableau de vote
- ❖ exposés + Q-R avec la salle
- ❖ Vote gagnant : 55 contre 37 en faveur du *statu quo* ...



Débat constitutionnel

Quel avenir pour la Belgique :
Monarchie ou République ?

Venez débattre et voter : YES, we can !

Assemblée constituante

organisée par les étudiants de BA2 en Droit
et leur professeure Anne-Emmanuelle Bourgaux



Samedi
25 avril 2015
de 14h à 16h

Salle académique

Campus Sciences Humaines
Place Warocqué, 17
7000 Mons

Assemblée constituante

25 avril 2014



UMONS
Université de Mons

**M²⁰¹⁵
MONS**

**JE SUIS
FAN.
ET TOI?**

ULB

Proposition n°4 : Une république en Belgique inspirée de la France

1. Proposition

Faire de la Belgique une république inspirée du modèle français avec à sa tête un président néerlandophone et un premier ministre francophone ou inversement.

2. Inspiration

En France, le président est élu au suffrage direct (universel). Il nomme son premier ministre, lui donne ses missions et peut le forcer à démissionner. Ils choisissent et nomment ensemble les ministres qui sont contrôlés par le président. Celui-ci a le pouvoir de dissoudre l'Assemblée nationale et de convoquer de nouvelles élections. Les députés et les sénateurs votent les lois qu'ils peuvent également proposer. En outre, la signature du président est indispensable pour l'entrée en vigueur des lois. Le président est élu pour une durée de 5 ans et peut effectuer deux mandats consécutifs.

3. Description

Les électeurs belges éliraient par le suffrage universel direct une « équipe », un ticket composé d'un(e) président(e) et d'un(e) premier(e) ministre néerlandophone et francophone. Afin d'assurer la mixité, chaque binôme serait composé d'un homme et d'une femme. Par exemple, Charles Michel (MR) et Maggie de Block (Open VLD) pourraient constituer un ticket, tout comme Laurette Onkelinx (PS) et Johan Vande Lanotte (SPA). Il serait alors nécessaire d'instaurer une circonscription et une citoyenneté fédérale, afin que chacun, néerlandophone comme francophone, puisse voter pour un duo francophone/néerlandophone. Afin de ne pas pénaliser les germanophones, ceux-ci disposeraient de sièges garantis à la Chambre. De plus, un système d'alternance serait organisé afin que les « rôles » soient inversés après chaque élection, de manière à ce qu'un(e) néerlandophone ou un(e) francophone ne soit pas président(e) deux législatures de suite.

Comme en France, le/la président(e) formerait le gouvernement sur base des recommandations de son premier ministre, tout en gardant le dernier mot.

3. Avantages

1. La République permet de mettre fin à un régime de dévolution rigide, pour ainsi dire « automatique », héréditaire, au bénéfice du premier enfant né en ligne directe.
2. Aucune partie du peuple, ni aucun individu, ne peut s'attribuer l'exercice de la souveraineté nationale.
3. Le caractère démocratique de la République implique le respect des libertés fondamentales et la désignation des différents pouvoirs au suffrage universel (ouvert à tous les citoyens majeurs), égal (chaque électeur dispose d'une voix) et secret (chacun vote librement à l'abri de toute pression).
4. Le système garantit également une double parité : linguistique francophone/néerlandophone et sexuelle homme/femme.

Tableau de votes

	OUI	NON	ABSTENTIONS
N°1 : STATU QUO			
N°2 : MONARCHIE PROTOCOLAIRE			
N°3 : REPUBLIQUE < ALLEMAGNE			
N°4 : REPUBLIQUE < FRANCE			
N°5 : REPUBLIQUE < USA			
N°6 : REPUBLIQUE < SUISSE			

«Pour ou contre le jury populaire?»

- ❖ Contexte : procès Westphaël
- ❖ Une quarantaine d'étudiant.e.s (toutes années confondues)
- ❖ 5 propositions par 5 équipes
- ❖ 4 personnes-ressources
- ❖ 300 personnes
- ❖ 1 dossier + 5 bulletins de vote / participant.e.
- ❖ 2/3 des votes + jury

QUEL AVENIR POUR LA COUR D'ASSISES : POUR OU CONTRE LE JURY POPULAIRE ?

Assemblée constituante



**Mercredi 30 novembre 2016
de 18h30 à 20h30**

Venez débattre et voter avec les étudiant(e)s de l'Ecole de Droit !

Personnes ressources :

Jean-François Jonckheere

Laurent Kennes

Jean-Philippe Mayence

Mathilde Toussaint

Animatrice : Anne-Emmanuelle Bourgaux

UMONS
Université de Mons

ULB UNIVERSITÉ
LIBRE
DE BRUXELLES

Campus Sciences Humaines - Salle académique -
Place Warocqué, 17 - 7000 Mons
Entrée parking : rue Lucidel

Réservation souhaitée :
www.umons.ac.be/inscription/conferencesDROIT

Informations : lana.goessens@umons.ac.be



PROPOSITION DE REVISION DE L'ARTICLE 190 DE LA CONSTITUTION VISANT A LA SUPPRESSION DU JURY POPULAIRE EN TOUTES MATIERES



DESCRIPTION :

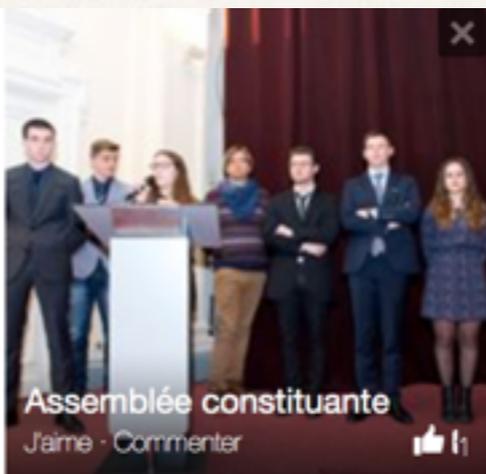
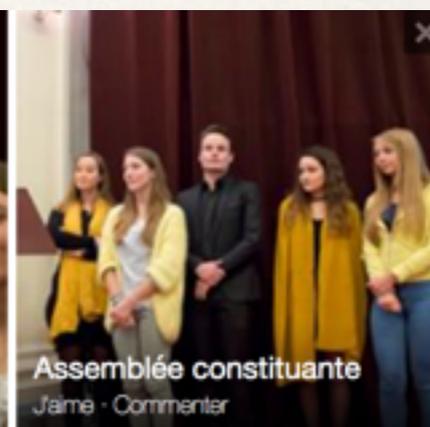
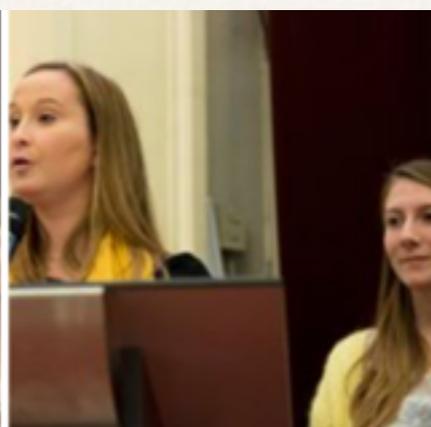
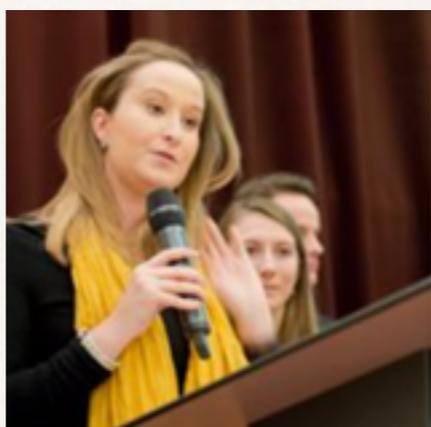
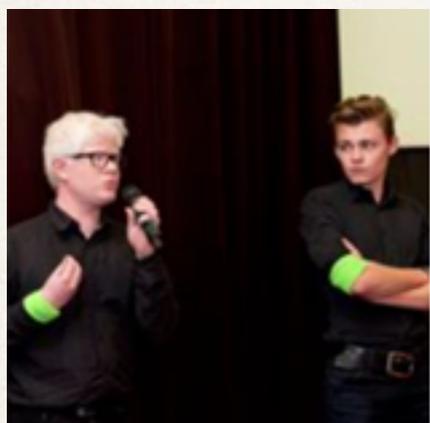
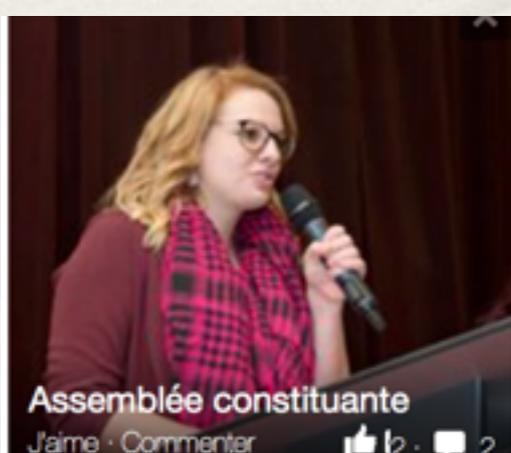
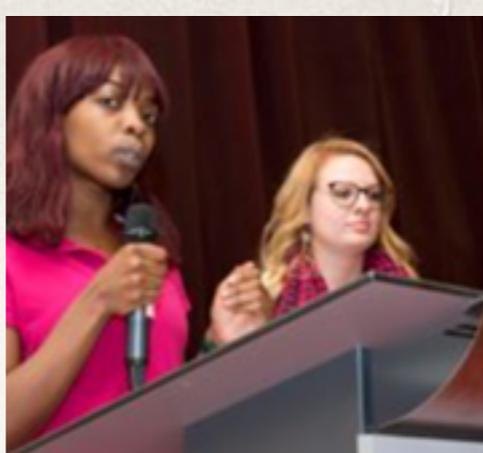
- ❖ Nous plaidons pour une suppression pure et simple du jury populaire dans les procès pénaux.
- ❖ La pratique visant à constituer un jury populaire, instaurée il y a 185 ans afin de juger des crimes et des délits politiques et de presse, malgré ses mutations successives, s'avère toujours en décalage avec la société et la démocratie actuelles, outre les difficultés d'ordre pratique et financier qu'elle représente.
- ❖ Cette décision courageuse contribuera à ouvrir la voie à une justice plus équitable à l'instar de ce qui est fait aux Pays-Bas depuis 1813.

ARGUMENTS :

- ❖ Trop longue et trop chère, la tenue d'un jury populaire pèse depuis bien trop longtemps sur le budget et l'efficacité de notre justice en entraînant un arriéré judiciaire considérable, tout cela pour à peine 0,01% des procès belges en matière pénale.
- ❖ La loi « Pot-pourri II » a déjà récemment vidé la Cour d'Assises de sa substance en permettant la correctionnalisation de tous les crimes. En accord avec le Conseil d'Etat, le Collège des Procureurs généraux et le Conseil supérieur de la Justice, il convient de rendre notre droit pur, uniforme et égalitaire en supprimant purement et simplement tout jury populaire du texte fondateur de notre Etat: la Constitution.
- ❖ Les juges professionnels sont aussi des citoyens, non de simples machines. Leur expertise certaine garantit leur impartialité. Contrairement aux jurés, ceux-là savent distinguer les diverses catégories de justiciables (récidivistes, criminels passionnés, ...) sans tendre à diaboliser les accusés. Le jury populaire ne constitue définitivement pas une solution à la sévérité des jugements.
- ❖ L'impressionnabilité des jurés, choisis sans critère légal et objectif, face à la théâtralité des avocats charismatiques et le retentissement médiatique de certaines affaires, ainsi que leur manque d'expérience dans le domaine d'un droit belge devenant de plus en plus complexe, contribuent à véhiculer une insécurité juridique à laquelle il convient de mettre fin.
- ❖ Certains systèmes juridiques, notamment comme cité ci-dessus dans des pays limitrophe tels les Pays-Bas ou le Grand-Duché de Luxembourg, fonctionnent très bien sans avoir recours à la pratique du jury populaire. A l'inverse, pour prendre le cas des Etats-Unis, il arrive très souvent que des erreurs judiciaires graves viennent défrayer la chronique et remettre en cause l'impartialité des jurés.



Proposition bleue	Maintien du jury populaire	
Proposition verte	Limitation du jury populaire	
Proposition jaune	Maintien du jury populaire avec modification des modalités	
Proposition rouge	Suppression du jury populaire	
Proposition fuchsia	Extension du jury populaire	
Bulletins blancs		
		Total :



Mons: des étudiants débattent de l'avenir de la cour d'assises

Utopie ou réalisme? Le débat est lancé à l'Université de Mons. Les étudiants ont débattu de l'avenir de la cour d'assises en Belgique. Organisé à l'initiative des étudiants et de leur professeur de droit constitutionnel, le rendez-vous avait pour but de répondre, sous forme de débat, à la question suivante: pour ou contre le jury populaire en cour d'assises? Plus de 200 personnes étaient présentes dans le public afin de débattre et voter sur base des propositions préparées par les étudiants.



Des étudiants défendent leur position sur le devenir de la cour d'assises. - © Laurent Dupuis

Laurent Dupuis

© Publié le jeudi 01 décembre 2016 à 09h37

Pour ou contre le jury populaire? C'était le débat ce mercredi soir organisé par l'école de droit de l'université de Mons.

Newsletter info
http://www.rtbf.be/info/moncompte?newsletter=info&source=rtbfinfo_newsletter-content
 Recevez chaque matin l'essentiel de l'actualité.

Les étudiants ont défendu cinq propositions sur l'avenir de la cour d'assises. Un groupe a proposé son maintien tel que prévu dans la Constitution, un autre son maintien avec modifications, un autre encore sa suppression... Les étudiants ont argumenté, échangé des points de vue... Ils ont plaidé en somme.

A la base de ce projet, il y a Julien Delchambre, 21 ans. Cet étudiant a assisté aux trois semaines du procès Wesphael à Mons. "En toile de fond de ce procès, c'était le débat de l'avenir de la cour d'assises et du jury populaire."

Julien suivi par d'autres étudiants ont alors proposé au corps professoral d'organiser un débat. L'école de droit de l'université de Mons a directement embrayé.

Anne-Emmanuelle Bourgaux, professeur de droit constitutionnel, souligne l'enthousiasme des étudiants. "Le procès Wesphael a rythmé la vie de l'école de droit durant trois semaines. Des étudiants m'ont même demandé un jour d'écouter un cours pour pouvoir se rendre à une audience car un témoin important devait se présenter à la barre... Ils m'ont donc proposé d'organiser un débat sur l'avenir de la cour d'assises et le jury populaire et ils avaient raison. C'était une bonne idée. Ils se sont interrogés, ils ont proposé des éléments de réponse, et d'en débattre. Et cela a marché. Quand on mise sur les talents des étudiants, quand on leur fait confiance, quand on leur confie un projet de A à Z, ils produisent des étincelles comme ce fut le cas ce soir."

Même les professionnels de la justice, qui ont apporté leur regard d'expert, semblaient bluffés. Ils ont d'autant plus apprécié la démarche des étudiants que le parlement fédéral n'a pas pris la question de l'avenir de la cour d'assises à bras-le-corps.

MONS

Les étudiants ont débattu de l'avenir de la cour d'assises

La question: pour ou contre le jury populaire?

La faculté de droit de l'UMONS a accueilli mercredi une assemblée constituante sur le thème « Quel avenir pour la cour d'assises en Belgique? ». Organisée à l'initiative des étudiants et de leur professeur de droit constitutionnel, le rendez-vous avait pour but de répondre, sous forme de débat, à la question suivante: pour ou contre le jury populaire en cour d'assises? Plus de 200 personnes étaient présentes dans le public afin de débattre et voter sur base des propositions préparées par les étudiants.

Des 18h30, l'UMONS a ouvert ses portes pour un débat sur la problématique de la Loi dite « Pot Pourri II ». Cette loi plaide la suppression de fait de la cour d'assises. Celle-ci ne disparaît pas, mais vers son champ d'action limité. « Dès 1831, l'article 150 de la Constitution prévoit que c'est au jury populaire de trancher les affaires criminelles ainsi que les délits politiques et de presse. En 2016, une réforme nommée « Pot Pourri II » plaide la généralisation de la correctionnalisation des crimes. C'est un mécanisme procédural qui permet la traite matière d'un crime en délit. Certains crimes sont désormais renvoyés devant un tribunal correctionnel et jugés comme des délits », s'est expliquée une étudiante, en introduction à la cérémonie.

Cette généralisation de la correctionnalisation des crimes fait débat, au regard de l'article 150 de la Constitution. Cette réforme implique que les crimes ne seront plus jugés par un jury populaire en cour d'assises mais par des juges au tribunal correctionnel. « Alors, devons persister sur héritage du passé ou aller que le jury populaire a fait son temps? C'est à vous de décider! ».

7 MINUTES Des professionnels du milieu juridique étaient présents dans la salle afin de donner un regard d'expert sur les propositions des étudiants. Parmi eux, Jean-François Jonckheere, ancien président de la cour d'assises de la province de Hainaut, et Jean-Philippe Mayence, avocat pénaliste au barreau de Charleroi.

À l'issue des différentes présentations et discussions qui se sont déroulées dans un climat presque total, les citoyens présents ont voté pour la proposition de leur choix. Le public avait reçu, en début de soirée, un bulletin de couleur. À chaque couleur correspondait une équipe et à chaque équipe correspondait une proposition par rapport au jury populaire, c'est-à-dire l'insertion des citoyens à l'administration de la justice. Les résultats des votes ont été unanimes. Le groupe gagnant prévoyait le maintien du jury populaire tel que prévu dans la Constitution.

Alors, quel était le but réel de cette soirée? « Cette expérience pédagogique était une initiative qui visait directement des étudiants. Le but était de réenchanter l'enseignement universitaire par des pratiques innovantes, réaffirmer le rôle de l'université de Mons par rapport au reste de la cité et revitaliser le citoyen et la démocratie », a résumé Anne-Emmanuelle Bourgaux, professeure de droit constitutionnel et maître de cérémonie.

MONS par rapport au reste de la cité et revitaliser le citoyen et la démocratie », a résumé Anne-Emmanuelle Bourgaux. Le débat constitutionnel a pris fin, à la suite de l'annonce des résultats des votes, vers 21h. ■



Divers groupes d'étudiants en droit ont rédigé des propositions. © U.I.

Le gratin du monde judiciaire en conférence à l'École de Droit

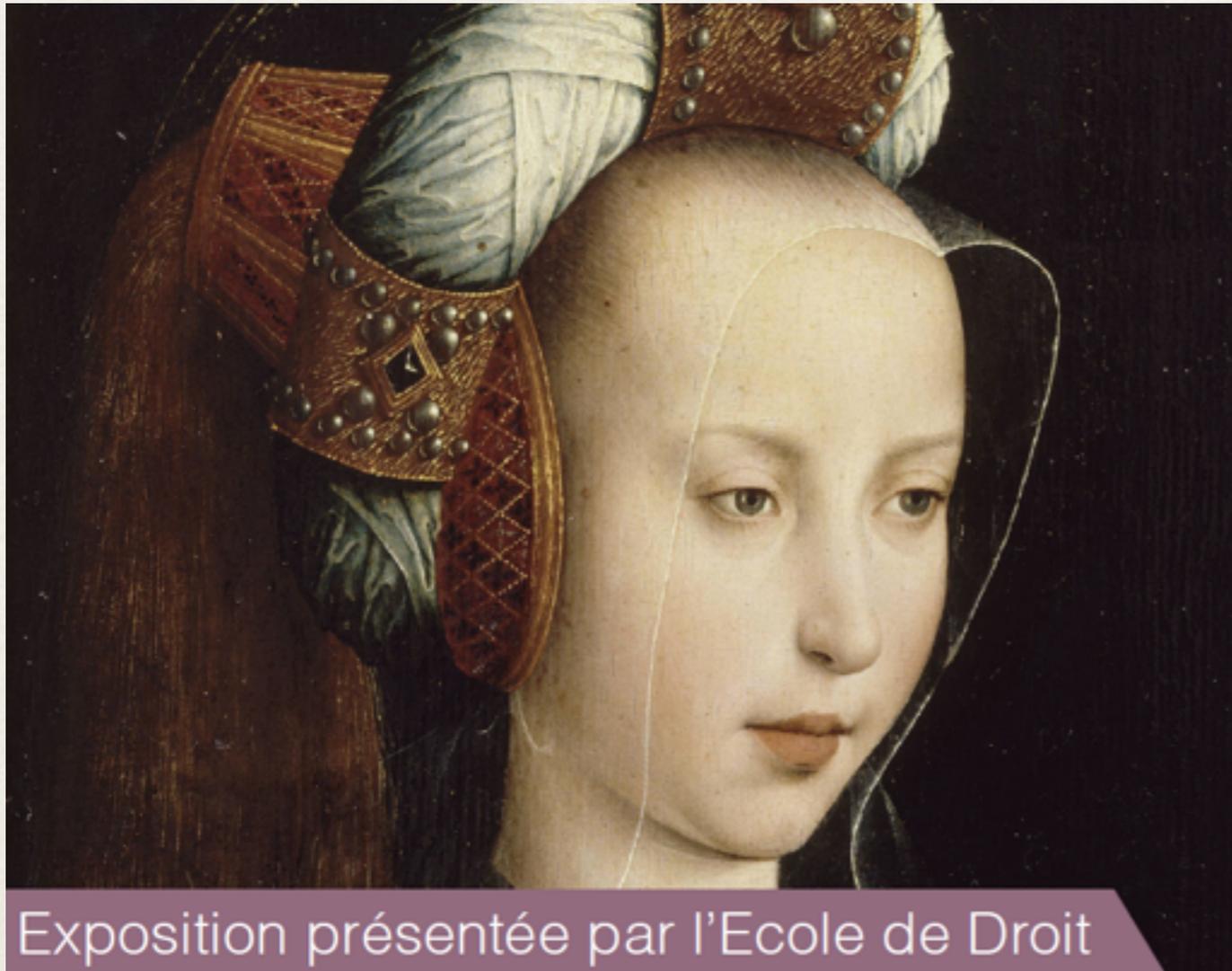
L'École de Droit (UMONS, ULB) et, plus singulièrement, les étudiant(e)s en Droit et leur professeure Anne-Emmanuelle Bourgaux organisent ce mercredi une assemblée constituante sur le thème « Quel avenir pour la Cour d'assises en Belgique: pour ou contre le jury populaire? ». Quatre professionnels, qui connaissent bien le système judiciaire, apporteront un regard d'expert aux propositions des étudiant(e)s: Jean-François Jonckheere (président de chambre honoraire à la Cour d'appel de Mons, ancien président de la Cour d'assises de la Province de Hainaut), Laurent Kennes (avocat pénaliste au barreau de Bruxelles), Jean-Philippe Mayence (avocat pénaliste au barreau de Charleroi) et Mathilde Toussaint (avocate au barreau de Mons, assistante pédagogique et intervenante universitaire à l'École de Droit). Cette expérience pédagogique, qui laisse la part belle à l'initiative et aux décisions des étudiant(e)s, permet de réaffirmer à la fois le rôle de l'université et des juristes dans les débats au sein de la cité mais aussi de réenchanter l'enseignement universitaire par des pratiques pédagogiques innovantes.



MONS Jean-François Jonckheere participera à la conférence. A. Lcx

L'annuelle : Game of Thrones en Hainaut

- ❖ Une série comme prétexte
- ❖ Un travail en histoire du droit ancré dans le Hainaut
- ❖ Une présentation créative
- ❖ Une diffusion au public



Exposition présentée par l'Ecole de Droit

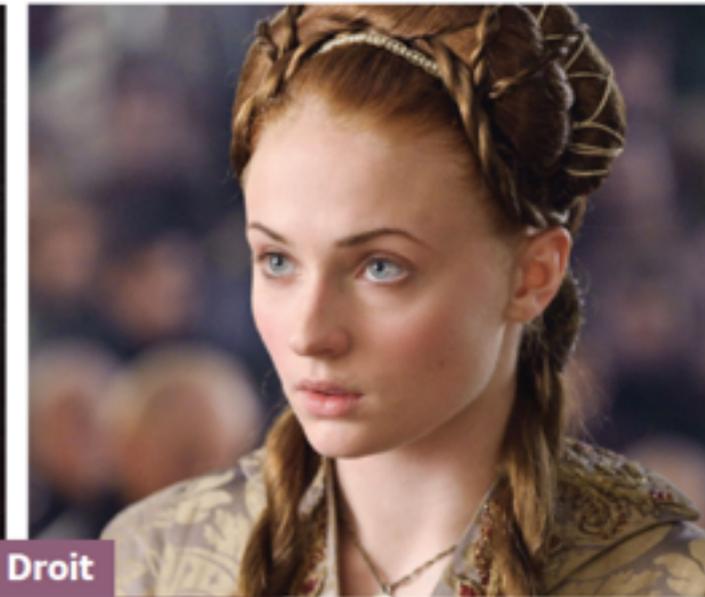
GAME OF THRONES EN HAINAUT



LE POINT DE DEPART ...

SAISON 1

- ❖ Une quarantaine d'étudiant.e.s de BA1
- ❖ Six thèmes, 20 travaux
- ❖ Un A4 + Des vidéos, des photos, une peinture
- ❖ Une exposition en live
- ❖ Une cinquantaine de visiteurs



Exposition présentée par l'Ecole de Droit

GAME OF THRONES EN HAINAUT

En début d'année, les étudiants en droit ont été soumis à un *test* : quel(s) personnage(s) historique(s) reconnaissent-ils ? Ils ont reconnu tout de suite Sansa Stark, héroïne de la Série *Game of Thrones*. Mais pas Marie de Bourgogne, qui a accordé aux Hénuyers en 1477 le Grand Privilège dont un des rares exemplaires est conservé aux Archives de Mons. Ils ont identifié Robert Barathéon, roi vicieux de la même série. Mais pas Childéric Ier, Roi mérovingien qui a fait de Tournai sa capitale au Ve siècle.

Pourquoi connaissons-nous mieux des acteurs hollywoodiens plutôt que les acteurs de notre passé ? Pourquoi se passionner pour *Game of Thrones*, et pas pour notre propre histoire ? A partir de ces interrogations, **les étudiants sont partis sur les routes du Hainaut à la rencontre des vestiges du passé qu'ils côtoient au quotidien sans plus les voir.** Dans cette exposition, ils nous présentent le résultat de ce retour aux sources.

Projet développé dans le cadre du cours d'Histoire du droit, 1^{ère} année du Bachelier en Droit : Anne-Emmanuelle Bourgaux, Hélène Duffuler-Vialle, Clément Millon.

Des panneaux

• • •

GAME OF THRONES EN HAINAUT :

Les sorcières et les saintes

Les procès de sorcellerie en Hainaut au XVII^{ème} siècle

par Henri Vanderlinde, Naomi Vanzeveren et Pauline Thiry



Nous avons choisi de vous parler des procès de sorcellerie car nous étions à la recherche d'un sujet original et qui concerne les trois régions dont nous sommes originaires : Mons, Soignies et Charleroi. Les procès de sorcellerie auxquels nous nous intéressons ont eu lieu à travers tout le comté du Hainaut. Ils existent dans l'Europe chrétienne depuis le XIII^{ème} siècle et le début de l'Inquisition. Notre choix s'est cependant porté sur le XVII^{ème} siècle car nous disposons de plus de sources grâce au progrès de l'archivage. A cette époque, le Comté du Hainaut fait partie des Pays-Bas espagnols mais est le théâtre de nombreux conflits meurtriers entre l'Espagne et la France. Dans le même temps, on assiste à une recrudescence des procès en sorcellerie.

Des procès dévastateurs

La chasse aux sorcières ne fait pas autant de victimes innocentes que les guerres de religion du siècle précédent. Elle n'en est cependant pas moins effrayante. Le Hainaut fait l'objet d'un fanatisme impressionnant en la matière. Dans la seule châtellenie de Bouchain (France actuelle), on dénombre 90 condamnations à mort entre 1620 et 1630. Neuf sorciers sur dix sont des sorcières. Et tout le monde peut se voir qualifier comme tel. Même de très jeunes enfants.

Des procès, et non des exécutions sommaires

Les procès de sorcière sont-ils le signe d'une société barbare, dénuée de justice et de normes ? La réalité est plus nuancée. Même si les procès en sorcellerie obéissent à certaines règles particulières, il s'agit bien de procès et non d'exécutions sommaires. A cette époque, le droit s'est déjà relativement bien développé. Il existe théoriquement des voies de recours, des procédures à respecter et des règles à ne pas enfreindre, comme les *coutumes* qui font l'objet depuis le XVI^{ème} siècle de procédures de mise par écrit exigée et contrôlée par le Roi. Dans les villes, la cour de justice présidée par le maieur est composée d'échevins, qui sont de simples citoyens. Le bailli, un haut-fonctionnaire, dirige les poursuites. La cour est assistée de greffiers. Dans les seigneuries, le seigneur est toujours compétent pour rendre la justice mais au fil du temps, il est toutefois soumis à certaines règles propres au comté. Il délègue la plupart du temps l'exercice de la justice à son bailli. Certes, les conflits de juridictions sont nombreux, et les règles ne sont pas partout appliquées avec la même volonté, mais des progrès ont été faits.



Martin van Maele, 1911

Des photos ...

GAME OF THRONES EN HAINAUT : Les villes



- Le Beffroi de Mons

GAME OF THRONES EN HAINAUT : Les châteaux



- Le Château de Boussu
- Le Château-fort d'Ecaussinnes
- Le Château d'Havré

GAME OF THRONES EN HAINAUT : Les abbayes



- L'Abbaye d'Aulne
- L'Abbaye de Cambron
- L'Abbaye de Saint-Ghislain

GAME OF THRONES EN HAINAUT : Le bâti religieux



- Chapelle Saint-Calixte
- Collégiale Saint-Vincent de Soignies
- Cathédrale Notre-Dame de Tournai
- Les fonts baptismaux

GAME OF THRONES EN HAINAUT :



- Les procès de sorcellerie en Hainaut au XVIIème siècle
- Sainte Waudru et ses reliques

Des vidéos ...

GAME OF THRONES EN HAINAUT : Les villes



- L'Hôtel de Ville de Mons
- La Tour valenciennoise

GAME OF THRONES EN HAINAUT : Les châteaux



- Le Château de Chimay
- Le Château des Comtes de Hainaut
- Le Château d'Havré

GAME OF THRONES EN HAINAUT : Les sorcières et les saintes



- Sainte Waudru et ses reliques

MARIE DE BOURGOGNE, AUSSI STAR QUE **SANSA STAR**

Des étudiants en droit à Mons ont trouvé aussi bien que les décors et les héros de *Game of Thrones* : d'authentiques traces de leur passé en Hainaut.

PAR PIERRE HAVAUX

Sansa Stark, fille de châtelains, n'a fait qu'une bouchée de Marie de Bourgogne, fille unique de Charles le Téméraire, qui accorda aux Hennuyers le Grand Privilege en 1477. Robert Baratheon, vilain usurpateur, a mis KO debout Childéric I^{er}, roi mérovingien qui fit de Tournai sa capitale au V^e siècle. Les héros de *Game of Thrones* n'ont laissé aucune chance à deux authentiques gloires de notre passé.

Pour champ clos de leurs affrontements : un auditorio de la faculté universitaire de Mons. En guise de ring, un grand écran. Et pour désigner vainqueurs et vaincus de ces drôles de joutes : l'applaudimètre confié à des étudiants en droit. Y'a pas eu photo : autant les bobines des stars de Hollywood projetées sur la toile blanche leur ont été d'emblée familières, autant les portraits-robots des personnages de jadis les ont laissés sans voix.

Un château en Hainaut digne d'un décor médiéval hollywoodien
Grosse claque pour feu Childéric I^{er} et feu Marie de Bourgogne, proprement envoyés dans les cordes. Le cruel test de notoriété n'avait d'autre ambition que de mettre les pieds dans le plat : « Pourquoi diable se passionner pour *Game of Thrones* et pas pour notre propre histoire ? Pourquoi connaissons-nous mieux des acteurs hollywoodiens

que les acteurs de notre passé ? » A l'origine de cette mise à l'épreuve, Anne-Emmanuelle Bourgaux, professeure à l'école de droit de l'université de Mons, a lancé ses étudiants en première année de bachelier en droit sur les routes du Hainaut. A la rencontre de vestiges ou de sources écrites dignes de décors ou de scripts imaginés dans des studios d'outre-Atlantique.

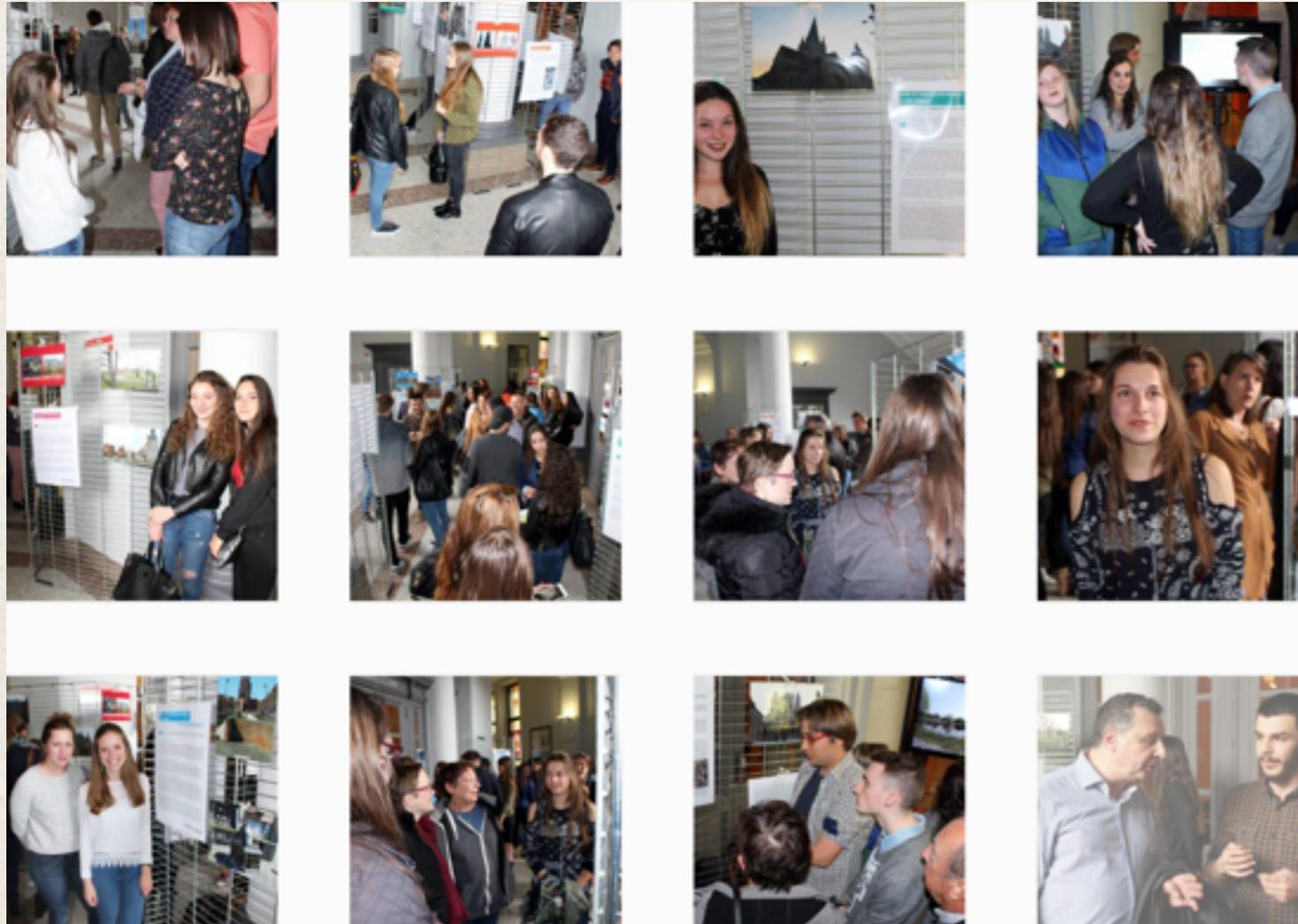
Dans le hall de la faculté universitaire, le temps d'une expo, panneaux photos et montages vidéo ont témoigné du fruit de

ces découvertes. Pas de doute : les ruines de l'abbaye de le château-fort d'Ecaussinnes, la cathédrale Notre-Dame de Tournai, le beffroi de Mons ou le compte-rendu d'un antique procès en sorcellerie du XVII^e siècle, soutiennent paraison avec les lieux de tournage ou une scène de la série télévisée médiéval-fantastique. Sauf qu'ici, hennuyère, tout fut vrai.



A Mons, de futures juristes ont découvert qu'un vieux château en Hainaut valait bien au décor de *Game of Thrones*.

Qu'ils ou elles se prénomment Coralie, Pauline, Cyril ou Laure, tous confessent n'avoir jamais prêté attention aux traces du passé qu'ils croisent parfois tous les jours. Ils ne mettent n'être sortis de l'école secondaire qu'avec quelques notions d'histoire de Belgique. Tous avouent tirer de cette expérience sympa la sensation qu'un témoignage du temps peut faire autant vibrer que l'épisode bien ficelé d'une série made in USA. Childéric I^{er} et Marie de Bourgogne restent de loin. ♦



SAISON 2

- ❖ Une quarantaine d'étudiant.e.s de BA1
- ❖ Un focus sur les femmes
- ❖ 11 catégories, 30 travaux
- ❖ Un travail + Des vidéos, des photos
- ❖ Une exposition en ligne
- ❖ Combien de visiteurs ?

INITIATIVE PÉDAGOGIQUE PROPOSÉE PAR L'ÉCOLE DE DROIT

GAME OF THRONES EN HAINAUT SAISON 2



LUNDI 17 SEPTEMBRE 2018 | 12h-13h

Salle académique

Place Warocqué, 17, 7000 Mons

Projet développé dans le cadre du cours d'Histoire du droit,
première année du Bachelier en Droit.

www.umons.ac.be/GOT

Les Gouvernantes



— A gauche : Marie de Hongrie, Gouvernante des Pays-Bas espagnols (1531-1558) A droite : Olenna Tyrel, la Reine des Epines, matriarche de la Maison Tyrel (Game of Thrones)

Les Combattantes



— A gauche : Brienne de Torth, « femme-lige » de Kathleen Stark (Game of Thrones)
A droite : Christine de Lalain, Princesse d'Epinoy, épouse du Gouverneur de Tournai (XVIème siècle)



L'outsider : le Laboratoire démocratique

- ❖ Une trentaine d'étudiant.e.s BA2
- ❖ Des propositions de renouveau démocratique élaborées par les étudiant.e.s dans le cadre de leur TP en droit constitutionnel
- ❖ Un laboratoire inspiré de Jules Verne pendant un week end(Printemps des Sciences 2018)
- ❖ Des propositions défendues *en live* par les étudiant.e.s
- ❖ 350 visiteurs

LE LABORATOIRE DEMOCRATIQUE DE L'ÉCOLE DE DROIT



Râler, c'est bien... Proposer, c'est mieux !

Samedi **24 mars 2018** et dimanche **25 mars 2018** de 13h à 18h

Au XIXème siècle, la révolution industrielle fait peur. Jules Verne transforme ses crachotements et ses chuintements en machines merveilleuses.

*AU XXIème siècle, la démocratie belge se grippe. Les **étudiant.e.s de l'Ecole de Droit** transforment ses grincements et ses crissements en propositions démocratiques pétaradantes !*

*Venez vous perdre dans les rouages de leur **Laboratoire démocratique** et voter pour votre **proposition coup de cœur** !*

Projet développé dans le cadre du cours de Droit constitutionnel, 2ème année du Bachelier en Droit : Anne-Emmanuelle Bourgaux, Céline Estas, Letizia De Lauri, Mathieu Dekleermaker. Infos : lena.goessens@umons.ac.be

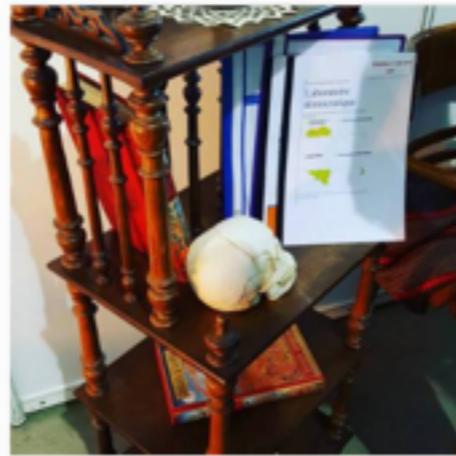
LOTTO MONS EXPO

Av. Thomas Edison, 2
7000 Mons

printemps '18
des
**scien
ces**

UMONS
Université de Mons

ULB UNIVERSITÉ
LIBRE
DE BRUXELLES



Le labo en ligne

- ❖ Un travail + une vidéo
- ❖ Le Bêtisier du Labo démocratique

MORALISATION POLITIQUE



PROPOSITION N°5

TIRER LES LEÇONS
DU SCANDALE PUBLIFIN

Alice ROUSSEAU

*« Le monde politique n'a plus le choix,
il se doit de réagir afin d'assurer à la
population que ce type de scandale
n'apparaisse plus à l'avenir »*



LE LABORATOIRE DEMOCRATIQUE
DE L'ÉCOLE DE DROIT



**LE SUPER «3
R»**

[fin](#)

[premier mot](#)

[dernier mot](#)

Publié le : 2017-03-27

Numac : 2017201586

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

9 MARS 2017. - Décret modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatives aux élections locales (1)

Le Parlement wallon a adopté et Nous, Gouvernement wallon, sanctionnons ce qui suit :

Article 1^{er}. L'article L4111-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, remplacé par le décret du 1^{er} juin 2006, est complété par un alinéa rédigé comme suit :

« La commune permet l'inscription comme donneur d'organes dans les bureaux de votes lors des élections. ».

Art. 2. L'article L4112-3 du même Code, inséré par le décret du 1^{er} juin 2006, est remplacé par ce qui suit :

« Art. L4112-3. Candidat.

Est appelé candidat toute personne qui se présente aux élections dans le but d'être élue. Les candidats peuvent se présenter au sein d'une liste de candidats ou de manière isolée. ».

Art. 3. Dans l'article L4112-4 du même Code, inséré par le décret du 1^{er} juin 2006, le paragraphe 2 est remplacé par ce qui suit :

« § 2. La liste des candidats reprend les personnes choisies par un parti politique pour briguer les suffrages des électeurs. Chaque candidature isolée est considérée comme une liste incomplète. ».

LA LIGUE, C'EST QUOI ?

= Des jeunes se
portent assesseur.e.s
volontaires

LA LIGUE, EN CHIFFRES

- ❖ **39** assesseurs étudiants primo-électeurs
 - ❖ Principalement en 2ème année
 - ❖ **Mais aussi** en 1ère (2), en 3ème (11) et ... déjà en master à l'ULB (2)
- ❖ **28** communes
 - ❖ Principalement dans le Hainaut
 - ❖ **Mais aussi** en Brabant wallon (2) et à Namur (1)
- ❖ Beaucoup d'heures de travail ...

LA LIGUE, EN CHIFFRES

42 MEMBRES

Ath Eléa Durieux (vote/secrétaire) Valentin Vigneron (dépouillement)/**Baudour** Cyril Héroufosse (vote)/**Bernissart** Enola Riffaut (vote)/**Binche** Noémie Devroede (vote)/**Boussu** Jeremy Dhaeyer
Braine le Comte Janet Tran (vote) /**Brunchaut** Marion Bonnet (vote) /**Celles** Axel Vandendyck (dépouillement/secrétaire) /**Charleroi** Tom Senterre (vote)**Colfontaine** Laureen Perrot (vote) Laurissa Coccoda (dépouillement) /**Ellezelles** Omérine Platiau (vote)/**Enghien** Coraline Delhaye (vote) /**Erquelinnes** Laure Beeckman (dépouillement) /**Hensies** Marine Genique (vote)/**Estinnes** Valmy Urbain (vote) /**Frameries** Arnaud Rolland (dépouillement) Rafael Scibiglia (vote) /**Florennes** Clarisse Rasic (dépouillement) /suppléante) /**Jurbise** Céline Laurent (vote) Clément Tranchant (vote) /**La Louvière** Alexandre Van Gyzegem (vote), Christen Nzazi (vote)/ **Mons** Kadiatou Soumah (vote) Kolyn Bonnet (vote) Emilie Franeau (vote) Baptiste Mahy (vote) Jeannot Selemani (dépouillement) /**Morlanwelz** Léanna d'Amico /**Péruwelz** Louise Bellen (vote) /**Quaregnon** Simon Quantin (vote) /**Rixensart** Anne-Emmanuelle Bourgoux (dépouillement, présidente) /**Seneffe** Gisèle Dehon (vote, suppléante) /**Soignies** Henri Vanderlinden (dépouillement) Kim Henrion (vote) Céline Estas (dépouillement, présidente) /**Tournai** Florentine Brulard (vote), Arthur Hache (dépouillement) Nicolas Dailliet (vote) Duncan Bouvin (vote) **Tubize** Sara Kassous (vote)

LA LIGUE, AU JOUR LE JOUR

- ❖ **Avant le 10/15 septembre** : la Ligue s'inscrit ! (dépôt du formulaire dans les communes)
- ❖ **11-12 octobre** : la Ligue se prépare ! (cours préparatoire et Simulateur de vote)
- ❖ **14 octobre** : la Ligue agit ! (élections)
- ❖ **18 octobre et suiv.** : la Ligue réfléchit ! (retour d'expériences et rapports)
- ❖ **9 novembre** : la Ligue au rapport !

Wallonie
pouvoirs locaux
SPW

2018
ELECTIONS

FORMULAIRE DE CANDIDATURE
-
Volontariat des assesseurs

Date :

Commune :

Je soussigné-e (Nom/Prénom).....
domicilié-e à (Adresse).....
souhaite me porter volontaire pour être assesseur lors des élections communales et provinciales du 14 octobre 2018.

Mon choix se porte sur la fonction d'assesseur au sein d'un bureau de :

Vote
 Dépouillement communal
 Dépouillement provincial

Je déclare avoir pris connaissance des incompatibilités touchant les membres d'un bureau électoral telles que définies à l'article L4125-1 §4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

« §4. Aucun candidat ne peut faire partie d'un bureau électoral. Les candidats et listes de candidats peuvent désigner des témoins pour contrôler les opérations des bureaux selon les modalités visées à l'article L4134-1.
La fonction de (Directeur général – Décret du 18 avril 2013, art. 46) provincial, de (Directeur financier – Décret du 18 avril 2013, art. 47) provincial, de (Directeur général – Décret du 18 avril 2013, art. 46) communal et de (Directeur financier – Décret du 18 avril 2013, art. 47) communal est incompatible avec la charge de président, assesseur ou assesseur suppléant d'un bureau de circonscription.
Il en va de même de la détention d'un mandat politique et de la mission de témoin. »

Je m'engage sur l'honneur :

- à ne pas être candidat, ni témoin lors du scrutin électoral d'octobre 2018,
- à exécuter de manière impartiale les tâches qui me seront confiées par le président de bureau.

Délivré à, le

(Signature)

Référence | 000 000 000

LA LIGUE SE PREPARE !

**Une arme redoutable
pour les Super-Héros de la
Démocratie**

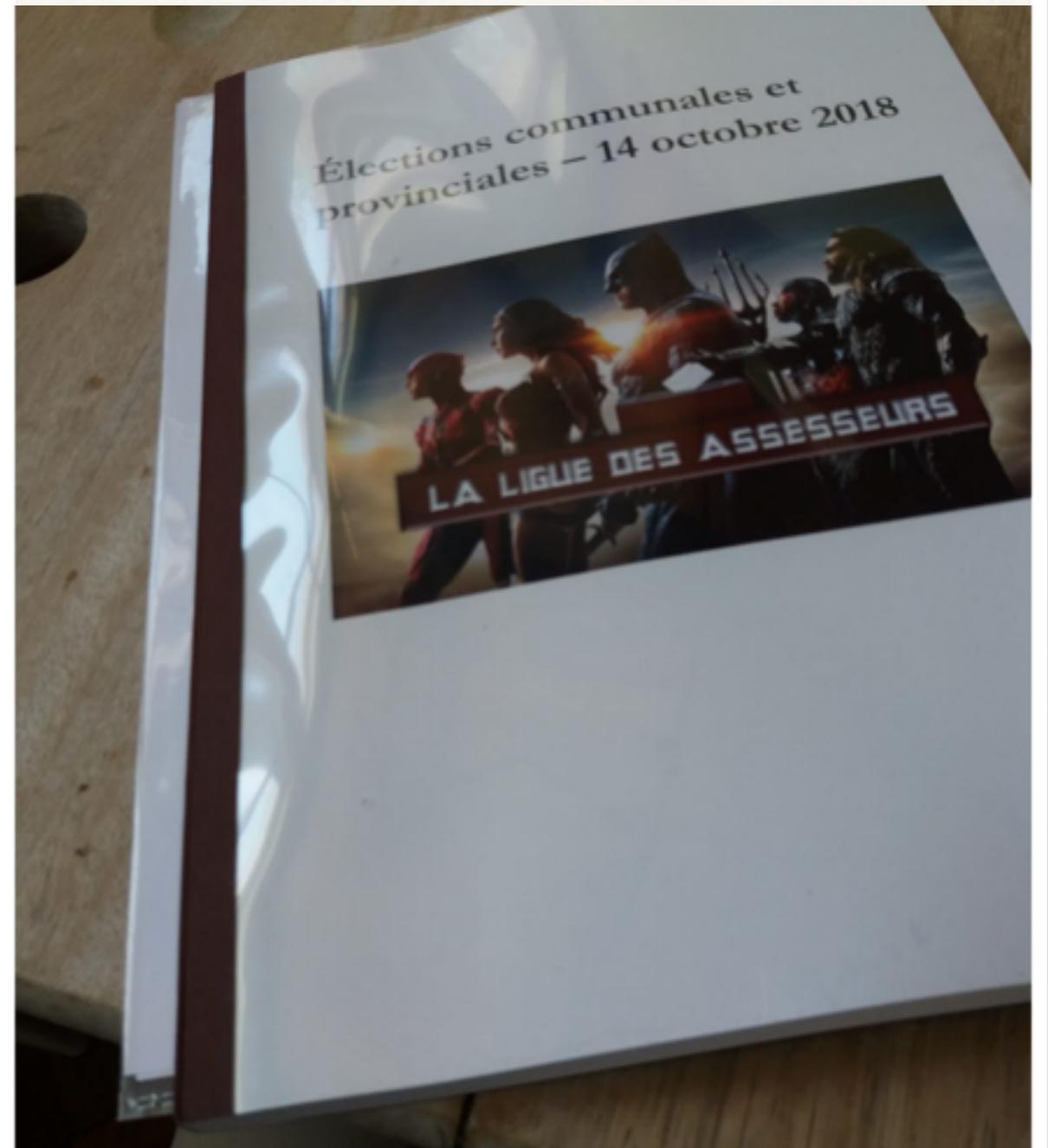
...

le

Super Code

de la Démocratie Locale

(photo : Laurissa, Colfontaine)



LA LIGUE SE PREPARE !

12/10/2018 : SIMULATEUR DE VOTE

- ❖ **Electeurs** : 6 classes de rhéto (Athénée Bervoets de Mons)
- ❖ **Ligue des assesseurs** : chacun à son poste
- ❖ **Candidats** :
 - LISTE 1** Clarisse Rasic , Denis Rosier, Eloïse Prévost, Mélanie Pizzo, Enola Riffaut
 - LISTE 2** Armand Jonnet, Kadiatou Soumah, Emmanuel Georgeas, Christen Nzazi , Tom Senterre
 - LISTE 3** Nicolas Dailliet, Coraline Delhayé, Simon Quantin





PLUS.LESOIR.BE

Volontaires pour une journée dans les bureaux de vote

Une quarantaine d'étudiants en droit se sont portés volontaires pour être...



DH.be

DHNET.BE

Mons: des élèves de rhéto s'entraînent à voter avec la Ligue des Assesseeurs (VIDEO)



TELEMB.BE

Mons - Ces étudiants s'entraînent à voter

Une trentaine d'étudiants de l'Ecole de Droit de l'UMons - ULB se sont...

...LE JOUR J!



Coraline Delhaye

Membre fondateur · 14 octobre, 07:35

Bien arrivée 👍



Florentine Brulard

14 octobre, 07:33

Bonjour à tous !
Arrivée au bureau de vote d Esplechin.



Marine Genique

14 octobre, 07:38

Bien arrivée au poste de Hensies! 😊



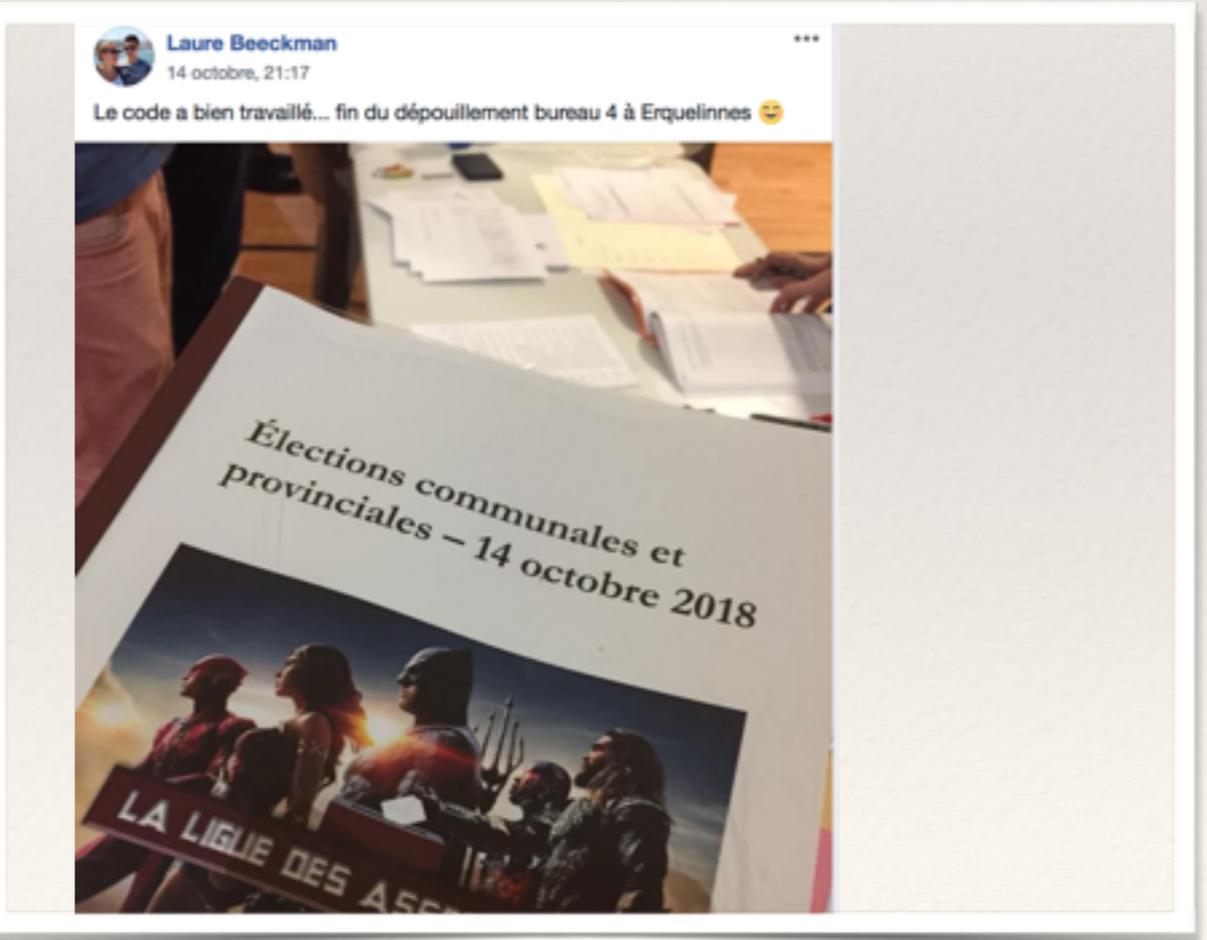
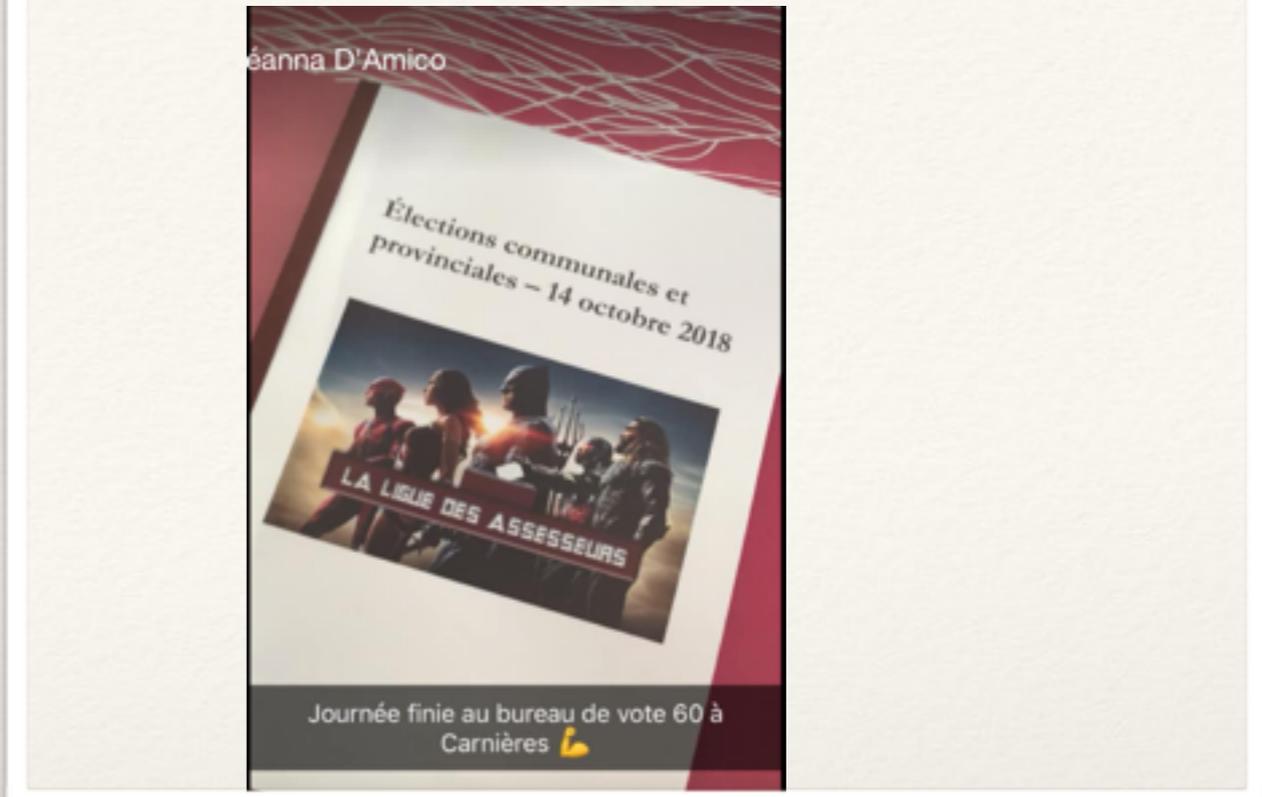
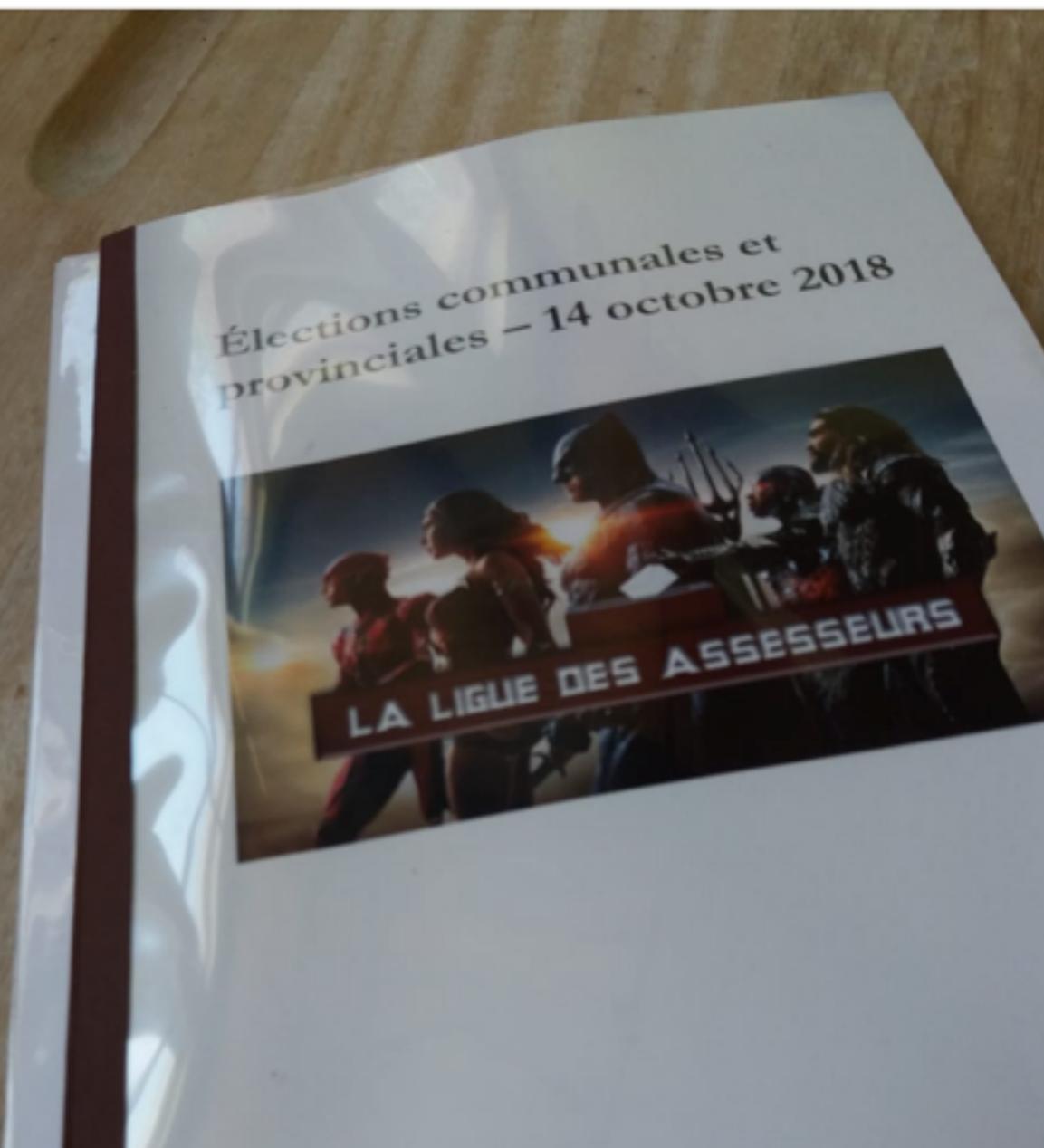
... LE JOUR J...

- ❖ Dans un bureau de vote de Morlanwelz avec Leanna
- ❖ Dans un bureau de vote de Quaregnon avec Simon
- ❖ Dans un bureau de vote de Colfontaine avec Laureen

Carnières : Léanna D'Amico, assesseure volontaire



 **Laurissa Coccoda** 14 octobre, 14:33
Le code est bien arrivé au bureau de dépouillement n°5 de Colfontaine !
À nos urnes, prêts, dépouillons ! 🤖
(Enfin, quand les urnes arriveront 😭)



**.....FIN DU
JOUR J.**



Jeremy Dhaeyer

14 octobre, 22:26

Dépouillement terminé!

Expérience fort intéressante même si je suis exténué de ces presque 2000 bulletins comptés

Courage à ceux qui n'auraient pas fini



Une Ligue des assesseurs pour motiver les jeunes votants



RTL.BE

Elections: des étudiants volontaires pour être assesseurs

Des étudiants en droit se sont portés volontaires pour être assesseurs...



EVALUATION :

- ❖ **Rapport au monde politique**
- ❖ **15 propositions**
- ❖ **Suivi :**
 - **Tournai**
 - **Colfontaine**
 - **Ath**
 - **Commission des pouvoirs locaux PW ?**



RAPPORT DE LA LIGUE DES ASSESSEURS AU MONDE POLITIQUE

- Valérie De Bue, Ministre en charge des Pouvoirs Locaux au sein du Gouvernement wallon •
- Jacqueline Galant, députée wallonne et Bourgmestre de Jurbise •
- Nicolas Martin, député wallon, futur Bourgmestre de Mons •
 - Paul-Olivier Delannois, Bourgmestre de Tournai •
 - Aliénor Lefebvre, conseillère communale à Mons •
 - Luciano D'Antonio, Bourgmestre de Colfontaine •
 - Christian Moureau, Bourgmestre de Morlanwelz •
- Pascal Baurain, député wallon et conseiller communal à Saint-Gishlain •

VENDREDI 9 NOVEMBRE 2018
DE 18H30 À 20H30, SALLE ACADÉMIQUE DE L'UMONS
PLACE WAROCQUÉ, 17 - 7000 MONS



UMONS Université de Mons

ULB UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES





Initiatives pédagogiques «3 R» ?

❖ Forces

- ❖ Pédagogie (très) inclusive
- ❖ Pédagogie **360°** (analyser, proposer, prendre la parole, développer un projet, être créatif ...)
- ❖ Pédagogie qui mise sur les talents (et non le stress ...)

❖ Défis

- ❖ Comment concilier qualité et accessibilité?
- ❖ Comment organiser le temps et les ressources ?
- ❖ Comment retourner/concilier avec un enseignement classique, potentiellement en tension?